

Master of Arts

Philosophie

Programme d'études approfondies

Plan d'études

Ce règlement concerne les étudiants qui ont commencé leurs études de Master au semestre d'automne 2011.

Les nouvelles règles d'admission au Master sont uniquement valables dès le semestre d'automne 2018

(En vigueur dès le semestre d'automne 2011 / modifié le 12.06.2018)

MASTER OF ARTS EN PHILOSOPHIE

L'octroi du titre de « Master of Arts en philosophie » présuppose la validation de 60 crédits ECTS dans le programme d'études approfondies, ainsi que la rédaction et la soutenance d'un mémoire traitant d'un sujet en Histoire de la Philosophie (HPH) ou en Philosophie systématique (PHS). La préparation du mémoire et sa soutenance correspondent à une charge de travail de 30 crédits ECTS.

Les étudiants peuvent (et sont encouragés à) compléter leur formation par la validation de 30 crédits ECTS supplémentaires dans un programme d'études secondaires, conformément aux dispositions figurant en annexe au Règlement de Master du 11 mai 2006. Le programme d'études secondaires est recommandé aux étudiants qui souhaitent obtenir un DEEM.

Ce document décrit l'organisation des études dans le programme d'études approfondies en « Philosophie ». Les programmes d'études secondaires font l'objet de plans d'études spécifiques, disponibles auprès des Départements concernés.

I. GÉNÉRALITÉS

I.1 Présentation des études

Le *programme d'études approfondies* vise à fournir une compréhension approfondie des questions philosophiques, une maîtrise de l'argumentation et une connaissance aussi large que possible de l'histoire de la philosophie.

L'étudiant approfondit ses capacités de compréhension des textes et des thématiques philosophiques en suivant notamment des séminaires et des cours qui portent sur différents textes et auteurs de la tradition philosophique occidentale. Il approfondit ses capacités d'argumentation en rédigeant des travaux de séminaire et en participant activement à la discussion dans le cadre de ces séminaires.

Par la rédaction d'un mémoire, l'étudiant s'initie au travail de recherche en développant la capacité de définir de manière autonome un problème philosophique et en apprenant à le situer dans un contexte philosophique et historique donné. Le Master en philosophie entend favoriser le développement de l'esprit critique et l'autonomie intellectuelle. Il fournit par ailleurs la formation de base et les outils nécessaires aux futurs enseignants de philosophie.

I.2 Conditions d'admission

Peuvent accéder au programme d'études approfondies en philosophie :

Les **titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une université suisse** :

Admission sans conditions

Diplôme de Bachelor en Philosophie (60 ECTS au minimum doivent avoir été acquis en Philosophie)

Admission avec conditions

Les titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une université suisse ayant acquis moins de 60 ECTS en philosophie, ainsi que les titulaires d'un diplôme de Bachelor dans une autre branche d'études peuvent être admis suite à un examen du dossier « avec préalable » et/ou un complément de maximum 60 ECTS.

Les **titulaires d'un diplôme de Bachelor d'une université étrangère** :

L'admission est possible après examen du dossier

Dispositions particulières :

Les étudiants qui souhaitent rédiger un travail de mémoire en philosophie antique ou en philosophie médiévale et qui n'ont pas de connaissances des langues anciennes requises par les dispositions de la Faculté des Lettres doivent rattraper le grec ancien ou le latin, selon leur spécialisation, dans le *programme d'études approfondies*. Ce rattrapage ne constitue pas une exigence supplémentaire, mais est reconnu comme partie intégrante de ce programme.

I.3 Examens et validation de crédits

Les crédits ECTS sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes. L'évaluation porte sur les prestations accomplies dans le cadre des unités d'enseignement impliquées dans les différents modules.

La réussite du programme d'études approfondies suppose la validation de 60 crédits ECTS. Les crédits prévus pour un module (voir ci-dessous § II.1) sont pris en compte en faveur d'un étudiant dès lors qu'il est dûment établi que ce dernier a accompli dans le module en question l'ensemble des exigences prévues par les plans d'études.

Unités d'enseignement

Les crédits ECTS mesurent la totalité de travail investi par l'étudiant (y compris le temps de présence aux cours/séminaires ainsi que le temps de travail personnel requis en dehors des heures de cours). 1 crédit ECTS correspond à environ 30 heures de travail.

Unité d'enseignement	Points ECTS attribués	Unité d'enseignement	Points ECTS attribués
Cours évalué par un travail écrit ou par un examen oral de 30 à 40 minutes à choix	6 ECTS		
Participation active* à un séminaire de master	3 ECTS	Participation active* à un séminaire de master et rédaction d'un travail écrit	9 ECTS
Travail écrit rédigé dans le cadre d'un séminaire de master	6 ECTS		
Séminaire de master dans la matière du mémoire évalué par un travail écrit	6 ECTS		
Recherche personnelle évaluée par un travail écrit	6 ECTS		

*la participation active inclut une présentation orale et la participation régulière à un séminaire de master (ou équivalent)

Echelle de notation

Une évaluation est réussie quand l'enseignant juge que les connaissances demandées sont acquises. L'échelle des notes est la suivante :

6 *Summa cum laude*

5.5 *Insigni cum laude*

5.0 *Magna cum laude*

4.5 *Cum laude*

4 *Rite*

Tous les travaux écrits et examens oraux sont notés. Pour la participation active aucune note ne sera attribuée. Chaque note obtenue doit être suffisante, il n'y a pas de compensation possible. Un travail écrit non réussi ou un examen oral peut être refait deux fois.

I.4 Langue d'enseignement

Les enseignements sont donnés en français et en allemand. Le programme de Master peut être étudié en français, en allemand ou dans les deux langues.

Pour obtenir un diplôme avec la mention « bilingue », il faut veiller à une répartition linguistique équilibrée entre les différentes unités d'enseignement : **Il faut au minimum 1 cours évalué par un travail écrit ou un examen oral, 1 séminaire de master HPH avec travail écrit, 1 séminaire de master PHS avec travail écrit, 1 séminaire de master dans la matière du mémoire avec travail écrit ou la recherche personnelle évaluée avec travail écrit qui soient rédigés dans la deuxième langue** (donc au minimum 30 ECTS).

L'anglais est occasionnellement utilisé comme langue d'enseignement lors de colloques, d'écoles doctorales ou autres activités de recherche. L'octroi d'une mention bilingue ne concerne que le français et l'allemand.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

Les matières suivantes peuvent être étudiées dans le cadre du programme d'études approfondies « Philosophie » : Philosophie antique, Philosophie médiévale, Philosophie moderne et contemporaine, Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines, Epistémologie et métaphysique, Ethique et philosophie politique, Philosophie de la culture et esthétique.

Orientations	Abrégé	Matières	Abrégé
Histoire de la Philosophie	HPH	Philosophie antique	pan
		Philosophie médiévale	pme
		Philosophie moderne et contemporaine	pmc
Philosophie Systématique	PHS	Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines	leh
		Epistémologie et métaphysique	eme
		Ethique et philosophie politique	epp
		Philosophie de la culture et esthétique	pce

Le programme d'études approfondies comprend **60 points ECTS**. Un étudiant doit suivre la règle suivante :

- 30 points ECTS doivent être acquis dans les autres matières que la matière du mémoire de master.** Exemple : Un étudiant souhaite rédiger son mémoire dans la matière *epp (éthique et philosophie politique)* ; dans ce cas, il doit acquérir 30 points ECTS dans le *module de base I et II* dans des matières autres que celle du mémoire, c'est-à-dire en *pan, pme, pmc, leh, eme* ou *pce* : Il ne peut donc pas acquérir de points ECTS dans des enseignements *epp* dans les modules de base. (voir page 4 : *récapitulation schématique des modules*).

Exception :

- Les étudiants qui rédigent un mémoire de Master en philosophie antique ou en philosophie médiévale doivent suivre un séminaire de traduction de textes philosophiques (grecs ou latins, selon leur spécialisation) (3 ECTS) et doivent acquérir 27 ECTS dans les matières autres que la matière du mémoire de Master.
- Les étudiants qui sont obligés de rattraper le grec ancien ou le latin, selon leur spécialisation (2 cours semestriels de rattrapage avec examen ; 6 ECTS) doivent également suivre le séminaire de traduction de textes philosophiques (grec ou latin selon leur spécialisation) (3 ECTS) et doivent acquérir 21 ECTS dans les matières autres que la matière du mémoire.

Remarque : Si un étudiant souhaite rédiger un travail écrit (6 ECTS) par rapport au séminaire de traduction, ce travail écrit sera validé en tant que « recherche personnelle évaluée » dans le module Avancé II.

- 30 points ECTS doivent être acquis dans l'orientation (HPH ou PHS) du mémoire de master dans les modules avancés I et II.** Exemple : Un étudiant souhaite faire son mémoire dans l'orientation *philosophie systématique (PHS)* dans la matière *éthique et philosophie politique (epp)*. Dans ces deux modules il peut tout faire valider dans la matière *epp*. Si un étudiant souhaite faire autrement, il doit faire attention de suivre les enseignements dans le *module avancé I* en philosophie systématique et de valider tous les points ECTS *pour le module avancé II* dans la matière *epp*. (voir page 4 : *récapitulation schématique des modules*).

II.1 Modules obligatoires

Module de Base I (HPH et PHS) – 18 crédits ECTS

Langue d'enseignement : français et/ou allemand

- 1 séminaire de master avec participation active et travail écrit dans l'orientation HPH [S].*
2 heures semaine/semestre. Valeur : 9 crédits ECTS (participation active 3 crédits ECTS ; travail écrit 6 crédits ECTS).
- 1 séminaire de master avec participation active et travail écrit dans l'orientation PHS [S].*
2 heures semaine/semestre. Valeur : 9 crédits ECTS (participation active 3 crédits ECTS ; travail écrit 6 crédits ECTS).

Module de Base II (HPH et/ou PHS) – 12 crédits ECTS

Langue d'enseignement : français et/ou allemand

La validation de ce module exige l'acquisition de 12 crédits ECTS. L'étudiant peut choisir librement plusieurs unités d'enseignement parmi celles qui sont mentionnées ci-dessous :

- *cours semestriel évalué par un travail écrit ou par un examen oral à choix [C].* 2 heures semaine/semestre. Valeur : 6 crédits ECTS. Travail écrit 6 crédits ECTS (*Thème du travail écrit en relation au cours fixé d'entente avec le professeur concerné*) ou examen oral de 30 à 40 minutes. Valeur : 6 crédits ECTS. Lorsque le même cours est proposé aussi bien aux étudiants BA qu'aux étudiants MA, les exigences de l'examen oral pour les étudiants MA seront supérieures aux exigences de l'examen oral pour les étudiants BA.
- *séminaire de master avec participation active uniquement [S].* 2 heures semaine/semestre. Valeur : 3 crédits ECTS.
- *séminaire de master avec participation active et travail écrit [S].* 2 heures semaine/semestre. Valeur : 9 crédits ECTS (participation active 3 crédits ECTS ; travail écrit 6 crédits ECTS).
- *séminaire de traduction grec ou latin avec participation active.* 2 heures semaine/semestre. 3 crédits ECTS
Pour les étudiants qui rédigent un mémoire de Master en philosophie antique ou philosophie médiévale **la participation est notée**. Si un étudiant souhaite rédiger un travail écrit (= 6 ECTS) par rapport au séminaire de traduction, ce travail écrit sera validé en tant que « recherche personnelle évaluée » dans le module Avancé II.
- *cours de rattrapage grec ou latin.* Sur deux semestres. Valeur : 6 crédits ECTS (2 examens semestriels à 3 crédits ECTS chacun). Ce cours concerne uniquement les étudiants qui rédigent un mémoire de Master en philosophie antique ou philosophie médiévale et qui ne possèdent pas les compétences requises par les dispositions de la Faculté des Lettres. Ils ont obligés de rattraper le grec ancien ou le latin selon leur spécialisation. **Les notes obtenues des deux examens semestriels de ce cours ne seront pas prises en compte dans la moyenne des notes du module.**

Module Avancé I (selon l'orientation du mémoire : HPH ou PHS) – 18 crédits ECTS

Langue d'enseignement : français et/ou allemand

- 1 cours semestriel évalué par un travail écrit ou par un examen oral à choix [C].* 2 heures semaine/semestre. Valeur : 6 crédits ECTS. Travail écrit 6 crédits ECTS (*Thème du travail écrit en relation au cours fixé d'entente avec le professeur concerné*) ou examen oral de 30 à 40 minutes. Valeur : 6 crédits ECTS. Lorsque le même cours est proposé aussi bien aux étudiants BA qu'aux étudiants MA, les exigences de l'examen oral pour les étudiants MA seront supérieures aux exigences de l'examen oral pour les étudiants BA.
- 1 séminaire de master avec participation active uniquement [S].* 2 heures semaine/semestre. Valeur : 3 crédits ECTS.

- c) 1 séminaire de master avec participation active et travail écrit [S]. 2 heures semaine/semestre. Valeur : 9 crédits ECTS (participation active 3 crédits ECTS ; travail écrit 6 crédits ECTS).

Module Avancé II (dans la matière du mémoire HPH [pan, pme ou pmc] ou PHS [leh, epp, pce ou eme]) – 12 crédits ECTS

Langue d'enseignement : français et/ou allemand

- a) 1 séminaire de master dans la matière du mémoire avec travail écrit [A]. 2 heures semaine/semestre. Valeur : 6 crédits ECTS. Travail écrit 6 crédits ECTS.

L'étudiant doit suivre et participer activement à 1 séminaire de master semestriel de mémoire et rédiger 1 travail écrit. Ce type de séminaire de master est organisé à l'intention des étudiants qui préparent un travail de mémoire dans une même orientation (soit HPH, soit PHS). Ce type de séminaire de master ne pouvant être organisé tous les semestres, il peut être remplacé par la participation à un séminaire de master ordinaire dans la matière du mémoire ou par la participation à une école doctorale lorsque celle-ci figure dans l'offre d'enseignement du Département de Philosophie.

- b) 1 recherche personnelle évaluée par un travail écrit [A]. Valeur : 6 crédits ECTS. Travail écrit 6 crédits ECTS.

L'étudiant est tenu d'acquérir des compétences spécifiques dans le domaine du mémoire au moyen d'une recherche personnelle, qui sera évaluée par un travail écrit fixé en accord avec le directeur de mémoire.

Récapitulation schématique des modules :

La note moyenne des 4 modules figure sur le diplôme de MA :

Modules	Unités d'enseignements	Total ECTS par module	Notes partielles
Module de Base I (HPH et PHS) (dans les matières : pan, pme ou pmc)	- 1 séminaire de master avec participation active et travail écrit	18 ECTS	moyenne des 2 notes obtenues
(dans les matières : leh, epp, pce ou eme)	- 1 séminaire de master avec participation active et travail écrit		
Module de Base II (PHS et/ou HPH) (dans les matières : pan, pme, pmc et/ou leh, epp, pce ou eme)	combinaison à choix : - cours semestriel évalué par un travail écrit ou un examen oral à choix - séminaire de master avec participation active uniquement - séminaire de master avec participation active et travail écrit - séminaire de traduction (3 ects) ¹ - cours de rattrapage latin ou grec (deux cours semestriels avec examen chacun = 6 ects) ²	12 ECTS	Note obtenue ou moyenne des 2 notes obtenues
Module Avancé I (HPH ou PHS) (selon l'orientation du mémoire : HPH ou PHS)	- 1 cours semestriel évalué par un travail écrit ou un examen oral à choix - 1 séminaire de master avec participation active uniquement - 1 séminaire de master avec participation active évalué par un travail écrit	18 ECTS	moyenne des 2 notes obtenues
Module Avancé II (HPH ou PHS) (dans la matière du mémoire : pan, pme, pmc ou leh, epp, pce ou eme)	- 1 séminaire de master dans la matière du mémoire avec travail écrit ³ - 1 recherche personnelle évaluée par un travail écrit	12 ECTS	moyenne des 2 notes obtenues
Total		60 ECTS	

¹ Les étudiants qui rédigent un mémoire de Master en philosophie antique ou en philosophie médiévale doivent suivre un séminaire de traduction de textes philosophiques (grecs ou latins, selon leur spécialisation). **La participation active est notée.** Si un étudiant souhaite rédiger un travail écrit (= 6 ECTS) par rapport au séminaire de traduction, ce travail écrit sera validé en tant que « recherche personnelle évaluée » dans le module Avancé II.

² Ce cours concerne uniquement les étudiants qui rédigent un mémoire de Master en philosophie antique ou en philosophie médiévale et qui ne possèdent pas les compétences requises par les dispositions de la Faculté des Lettres. Ils sont obligés de rattraper le grec ancien ou le latin selon leur spécialisation. **Les notes obtenues lors des deux examens semestriels de ce cours ne seront pas prises en compte dans la moyenne des notes du module.**

³ Les cours intensifs (3 ECTS) de latin et de grec pour les sciences humaines organisés par l'ASSH en collaboration avec les Universités de Fribourg et de Berne peuvent être validés dans le module avancé II (HPH ou PHS) : *séminaire de master dans la matière du mémoire*. Pour les 3 ECTS restant, les étudiants doivent rédiger un travail écrit et s'accorder avec le Professeur responsable. **Seules les notes obtenues pour les travaux écrits seront prises en compte dans la moyenne des notes du module.**

III. MÉMOIRE

Le mémoire doit montrer que le candidat possède de bonnes connaissances du domaine correspondant au Master dans lequel il est inscrit. Il doit être capable de formuler une problématique, d'en cerner les différents aspects et de l'examiner dans les sources choisies ; il doit par ailleurs réunir la bibliographie nécessaire au traitement du sujet et l'élaborer de manière critique. La soutenance lui permettra de justifier les méthodes employées, la démarche suivie, et plus généralement, de répondre aux questions soulevées par le mémoire. Elle permettra aussi de vérifier ses connaissances dans le champ disciplinaire concerné.